



RAPPORT D'ÉVALUATION

de la Convention de subventionnement 2008-2011

entre

La République et Canton de Genève

ci-après l'Etat de Genève

*

La Ville de Genève

ci-après la Ville

*

et les Ateliers d'ethnomusicologie

ci-après les Adem

Avril 2011

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction.....	3
2.	Evaluation.....	3
2.1.	Correspondance entre le projet artistique et culturel des Adem et le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques.....	3
2.2.	Relations entre les parties signataires	3
2.2.1	Échanges d'informations réguliers et transparents.....	3
2.2.2	Qualité de la collaboration entre les parties.....	4
2.2.3	Remise des documents et tableaux de bord.....	4
2.3.	Respect des engagements mesurables pris par les parties	5
2.3.1	Réalisation des engagements des Adem	5
2.3.2	Analyse financière.....	7
2.3.3	Réalisation des engagements des collectivités publiques	8
2.4.	Réalisation des objectifs des Adem et des attentes des collectivités publiques	9
3.	Conclusion et perspectives	11
	Annexes	12
	Annexe 1 : Tableau de bord	12
	Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes	14

1. Introduction

Le 10 décembre 2007, l'Etat de Genève, la Ville de Genève et l'association des Ateliers d'ethnomusicologie ont signé une convention de subventionnement pour les années 2008 à 2011. Conformément à l'article 22 de celle-ci, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité.

Les représentants de l'Etat de Genève, de la Ville et de l'association des Ateliers d'ethnomusicologie se sont réunis à deux reprises pour discuter du contenu de ce rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend point par point les objectifs définis dans l'annexe 1 de la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par les deux collectivités publiques et le projet artistique des Adem, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations des Adem.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus pour évaluer l'atteinte des objectifs énoncés dans la convention : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel des Adem et le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques

La convention confirme que le projet artistique et culturel des Adem correspond au cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques, cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (article 2).

Atteint

Le projet artistique et culturel des Adem mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle des deux collectivités publiques. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3 et 2.4.

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1 Échanges d'informations réguliers et transparents

Les parties se communiquent toute information utile à l'application de la présente convention. Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes de contact (article 20).

Atteint

Les Adem ont notamment envoyé à la Ville et à l'Etat de Genève la nouvelle version de leurs statuts et la liste des membres du Comité.

2.2.2 Qualité de la collaboration entre les parties

La Ville, l'Etat de Genève et les Adem sont satisfaits de la qualité de leur collaboration.

Le suivi administratif et culturel des deux collectivités publiques est apprécié par les Adem. Il garantit la mise à jour des données et la vitalité du travail.

2.2.3 Remise des documents et tableaux de bord

Documents à remettre chaque année, au plus tard le 15 mars (articles 8 et 18) : <ul style="list-style-type: none">- états financiers,- rapport d'activités,- tableau de bord,- budget quadriennal actualisé,- comptes audités et rapport des réviseurs (au plus tard le 30 juin)	Atteint
--	---------

Tous les documents ont été remis dans les délais. Ils sont toujours très complets et agréables à lire. Par exemple, le rapport d'activités annuel détaille le nombre et le contenu des concerts, des stages, des publications, des manifestations en plein air, le nombre de spectateurs. Il comporte un édit critique sur l'année écoulée et les perspectives. Les comptes intègrent également le budget (tableau comparant le budget et les comptes, avec commentaires) et un graphique fait apparaître les pourcentages.

Le 31 octobre 2010 au plus tard, les Adem fourniront à l'Etat et à la Ville un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2012-2015) (article 7).	Non atteint
--	-------------

Au moment de la présente évaluation, le plan financier 2012-2015 n'a pas encore été élaboré, car des questions importantes concernant l'avenir des Adem demeurent en suspens (cf. conclusion du présent rapport).

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Les Adem se sont engagés à réaliser un certain nombre de prestations. Dans ce chapitre, la réalisation de ces prestations est évaluée essentiellement de manière quantitative et porte sur deux types de données : d'une part, les engagements en termes d'activité, d'autre part, le respect du plan financier élaboré pour la période de la convention avec l'analyse des écarts.

2.3.1 Réalisation des engagements des Adem

Solliciter tout appui financier public ou privé auquel les Adem peuvent prétendre. Ces appuis ne doivent pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et de l'Etat de Genève (article 6). Atteint

Les Adem ont sollicité des appuis financiers auprès de nombreux bailleurs de fonds. Ils ont obtenu des soutiens réguliers de la Confédération (DDC), de la Loterie romande, de fondations et de sponsors sollicités pour les festivals. Ils ont également obtenu des soutiens ponctuels et des dons.

Mentionner le soutien de la Ville et de l'Etat de Genève sur tous les documents promotionnels (article 9). Partiellement atteint

Les Adem mentionnent le soutien de la Ville et de l'Etat de Genève sur leurs documents promotionnels, mais cette mention ne reprend pas le texte figurant dans la convention. Les Adem veilleront dorénavant à n'utiliser que la formulation suivante : « Avec le soutien de la Ville de Genève et de la République et canton de Genève ».

Observer les lois, arrêtés du Conseil d'Etat, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (article 10). Atteint

Les Adem ont mis en place un système de contrôle interne qui régit les horaires de travail, les vacances, les congés maladie, paternité, maternité et décès. Les Adem ont vérifié que les salaires ne sont pas supérieurs à ceux des employés de la Ville et de l'Etat de Genève. Une bonne prévoyance pour les salariés est en place depuis 1996. De plus, la comptabilité de l'association est conforme aux normes Swiss GAAP RPC depuis 2009.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement (article 13). Atteint

Les Adem ne pratiquent pas l'affichage sauvage. Ils bénéficient d'emplacements d'affichage sur les colonnes Morris de la Ville et ils ont recours aux services d'Affichage Vert.

Ne pas faire de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues (article 13). Atteint

Les Adem ne font pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues. Par ailleurs, les Adem interdisent désormais de fumer dans le bureau et dans l'ensemble des locaux.

Respecter les principes du développement durable (article 13). Atteint

Les Adem utilisent du papier recyclé et éteignent tous les appareils en dehors des heures de bureau.

Pour les manifestations, les Adem s'astreignent à utiliser de la vaisselle compostable et à ne proposer que des aliments et des boissons de qualité artisanale.

Depuis 2010, la cour qui était utilisée comme parking principalement par les habitants du 10 et 12 rue de Montbrillant est interdite aux voitures, ce qui permet à l'association de l'investir notamment avec des plantes. En juin 2011, un portail sera installé sous l'auvent de la cour. Il pourra être fermé à clé, ce qui protégera la cour du vandalisme constant dans le quartier et permettra d'y déposer du mobilier de jardin, des parasols, etc.

Un parking à vélos a été mis en place en 2008.

2.3.2 Analyse financière

La valeur de tout apport en nature qui serait accordé ponctuellement est indiquée par les collectivités publiques aux Adem et doit figurer dans leurs comptes (article 16). Atteint

Les Adem font figurer dans leurs comptes la valeur des prestations en nature de la Ville (locaux et affichage).

Le bénéfice comptable annuel est reporté sur l'exercice suivant et comptabilisé dans un compte de réserve spécifique "Réserve pluriannuelle 2008-2011". Atteint

Les éventuelles pertes annuelles sont déduites de cette réserve.

A l'échéance de la présente convention, les Adem conservent définitivement 50% de l'éventuel solde positif de la réserve.

Le reste est restituable sur demande aux subventionneurs réguliers proportionnellement à leurs apports respectifs (article 19).

Depuis 2008, le montant qui apparaît dans le bilan de pertes et profit sous la rubrique « Fonds propres » a constitué cette réserve pluriannuelle. Celle-ci a permis d'absorber le découvert de l'exercice 2008. Depuis 2010, la réserve apparaît sous la rubrique « Réserve pluriannuelle ».

Analyse des comptes et explication des écarts avec le plan financier

Un tableau comparatif annuel compare le budget actualisé et les comptes, avec des commentaires sur les écarts.

Il apparaît très délicat d'anticiper avec justesse les coûts de production et les recettes de l'association. En effet, les coûts de voyage sont extrêmement variables selon les pays et les cultures présentés. Les frais de transport peuvent passer du simple au triple, sans compter que les partenariats ou certaines coproductions ne sont jamais garantis, alors qu'ils allègent cette charge.

Quant aux recettes, elles restent aléatoires. Si certains programmes promettent le succès (cycle « Fado » ou « Flamenco »), d'autres au contraire se doivent d'exister même si leur audience est plus confidentielle (« Azerbaïdjan », « Roumanie » ou « Océan Indien »).

La masse salariale a bougé compte tenu des changements de collaborateurs au sein de l'équipe. Elle continuera de bouger dans une certaine proportion. Il n'est pas envisagé de changer de structure. L'association fait de plus en plus appel à des collaborateurs ponctuels. C'est une dynamique indispensable pour les gros événements.

Il est à observer que les frais généraux restent stables d'une année à l'autre.

Les pertes reportées qui figuraient au bilan au début de la convention ont pu être absorbées dès l'exercice 2009. Le bilan est à ce jour équilibré.

2.3.3 Réalisation des engagements des collectivités publiques

La Ville s'engage à verser un montant total de 2'144'000 francs pour les quatre ans, soit une subvention annuelle de 536'000 francs. Atteint

L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 517'400 francs pour les quatre ans, soit un montant annuel de 129'350 francs (article 15).

En 2010 et 2011, suite à la décision du Conseil municipal d'indexer les subventions régulières de 3,09%, la Ville a versé aux Adem 552'600 francs au lieu des 536'000 francs mentionnés dans la convention.

Les contributions de la Ville et l'Etat de Genève sont versées en quatre fois, par trimestre et d'avance. Le dernier versement est effectué après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'année précédente (article 17). Atteint

Les versements ont suivi le rythme convenu dans la convention.

La Ville met gracieusement à disposition des Adem un Centre musical, sis 10, rue de Montbrillant, comprenant des bureaux, des salles de cours et de répétition, sans salle de spectacles. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée et constitue un prêt à usage au sens des articles 305 et suivants du Code des obligations. La valeur locative du bâtiment est estimée à 40'503 francs par an (valeur 2008). Ce montant sera indexé chaque année en fonction des informations fournies par la Gérance immobilière municipale (article 16). Atteint

La Ville a mis gracieusement à disposition des Adem le bâtiment mentionné dans la convention. La valeur locative du bâtiment a été indexée (41'133 francs en 2009, 41'620 francs en 2010). Cette indexation a été correctement reportée dans les comptes des Adem.

Ne pas intervenir dans les choix de la programmation des concerts, ateliers, etc. (article 14). Atteint

La Ville et l'Etat de Genève ne sont pas intervenus dans les choix de programmation.

2.4. Réalisation des objectifs des Adem et des attentes des collectivités publiques

Les indicateurs et les valeurs-cibles figurent dans le tableau de bord (annexe 3 de la convention et annexe 1 du présent rapport). Ils sont commentés ci-dessous.

Administration et personnel

Pour rappel, les Adem ont sollicité en 2008 un deuxième conseil en organisation du travail (une première intervention a eu lieu en 2004) afin de procéder à un découpage des cahiers des charges dans une logique de métier selon des fonctions. Il en est ressorti un découpage en cinq postes : 1. direction artistique – 2. administration – 3. communication – 4. production & logistique – 5. coordination pédagogique avec 2 volets : adultes et enfants. Trois salariés ont quitté l'association en 2009-2010 et ont été remplacés par deux salariés. Le poste du secteur pédagogique volet enfant n'a pas été repourvu. Il est en partie compensé par des collaborateurs occasionnels engagés sur des mandats courts et par une augmentation du taux d'activité des cinq autres salariés de 10% (5 postes à 60% au lieu de 6 postes à 50%). Cette modification a également permis de redynamiser l'équipe.

Les Adem travaillaient déjà en réseau, mais ils l'ont amélioré avec une source commune des données de chacun, mises sur un *share*, permet une meilleure synergie de l'équipe. En conséquence, une nouvelle installation électronique du réseau et un nouveau serveur ont été mis en place.

Par ailleurs, la base de données *filemaker*, qui servait jusqu'ici comme fichier d'adresses, fichier de membres et fichiers d'élèves, a été largement améliorée et offre désormais un outil de travail très performant. Utilisée pour tous les événements de l'association, elle est constituée d'une fiche pour chaque artiste et chaque manifestation, où figurent tous les champs d'activités des collaborateurs. Par exemple, si vous consultez la fiche « Familia Cortés » du cycle Flamenco, il est possible de connaître le détail des transports, le détail des conditions du contrat, les actions de promotion, les interviews radio, le rooming de l'hôtel, la technique, etc. Tout est regroupé en une seule et même fiche utilisable par tous. C'est là un extraordinaire travail de synthèse réalisé par Jacques Siron, qui a conçu un outil permettant de « mieux travailler ensemble ». C'est une véritable écologie du travail qui évite les doublons, les documents éparpillés et le manque de circulation des informations.

Parallèlement, une billetterie *on line* a été mise en place pour l'ensemble des concerts. Les paiements sont possibles en francs et en euros.

Le printemps 2011 a vu la refonte éditoriale et technologique du site internet des Adem (www.adem.ch), supervisée par le nouveau chargé de communication, M. Alexis Toubhantz, avec le concours de l'agence web & multimédia Monoloco.

Activités

Dans l'ensemble, force est de constater une certaine baisse de fréquentation des manifestations des Adem ces dernières années. L'analyse pourrait en être sociologique : il semble en effet que le public soit moins attiré par l'inédit, la découverte d'univers musicaux inconnus, et qu'il ait tendance, même dans le domaine des « musiques du monde », à aller vers des valeurs sûres.

Si les festivals annuels du début de l'automne (2008 : *Le monde des griots* ; 2009 : *L'extase et la transe* ; 2010 : *Balkaniques*) ont dans l'ensemble rencontré un succès appréciable, les

cycles thématiques, organisés chaque année en février, mai et décembre, ont plus de difficulté à rencontrer leur public, en raison de leur définition plus « pointue ». C'est ainsi que les cycles *Azerbaïdjan* (décembre 2009), *Italie. Musiques en fête* (février 2010), *Océan Indien* (mai 2010) ou *Nuits de Chine* (décembre 2010) n'ont dans l'ensemble attiré que des demi salles.

Ces constats poussent les Adem à mener une réflexion de fond sur leur programmation. En effet, d'une part, si leur démarche est centrée sur des musiques et des cultures demeurées ancrées dans d'anciennes traditions, ceci ne ferme pas la porte aux expressions de la modernité. Mais la *world music* transculturelle est déjà largement présente dans la programmation de nombreux autres acteurs de la vie culturelle régionale (Onex, Plan-les-Ouates, Forum Meyrin, le Chat Noir, Paléo, l'Usine, Voix de fête, etc.). Il paraît donc plus en accord avec la vocation des Adem de se centrer sur des modernités plus endogènes, telles qu'elles apparaissent dans la plupart des cultures musicales.

Rappelons que les Adem ont engagé de régulières coproductions avec l'AMR, le Forum Meyrin, le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) ainsi que d'autres partenaires en Suisse. Il existe chaque année une journée 'Portes Ouvertes', une participation à la Fête de la musique avec la programmation d'une grande scène 3 jours durant. De plus, des animations scolaires, tant dans les cycles d'orientation que dans les écoles primaires, ou alors dans une salle de spectacle, sont constamment proposées aux fins de stimuler les échanges avec le jeune public.

Après la refonte du site internet, les Adem ont l'intention de donner une nouvelle impulsion aux activités jeune public et, de manière générale, au secteur pédagogique. Un nouveau répertoire mis à jour des artistes vivant dans la région est en cours d'élaboration, ce qui permettra de multiplier les échanges et de vivifier la création locale.

Les publications, et en particulier les *Cahiers d'ethnomusicologie*, ont quant à elles trouvé leur créneau, centré sur un lectorat de chercheurs, d'universitaires, d'étudiants et d'amateurs avertis. La réputation internationale dont ils jouissent profite d'ailleurs à l'ensemble des activités des Adem. De nombreux spécialistes collaborant aux *Cahiers* sont aussi souvent sollicités pour participer à l'élaboration ou à la réalisation de programmes de concerts. Précisons encore que la mise en ligne de l'intégrale des anciens volumes des *Cahiers* sur deux sites de consultation, revues.org en France et JSTOR aux Etats-Unis, contribue de façon significative à leur diffusion et à la reconnaissance du travail des Adem. Avec la publication *Cahiers*, les Adem entretiennent des liens étroits avec la société française d'ethnomusicologie et créent un véritable réseau francophone, car toutes les autres revues sont en anglais.

Les Adem avaient créé un label de disques « Ethnomad » en 2000, en coproduction avec Arion à Paris. 17 CD ont été édités. Cette collection s'est interrompue en 2007 en raison d'une mauvaise gestion et commercialisation de la part du producteur parisien.

Les recettes, les nombres d'entrées aux concerts, le nombre de participants aux stages et le nombre d'ateliers sont difficilement prévisibles car ils fluctuent constamment. C'est pourquoi on observe des écarts entre les valeurs cibles du tableau de bord et les valeurs atteintes durant les années 2008, 2009 et 2010. Le travail fourni par les Adem assure néanmoins une constance dans le nombre de stages organisés : un grand stage d'été (*la Croisée des Cultures*, 17^e édition en 2011) et plusieurs stages sur les week-ends tout au long de l'année.

3. Conclusion et perspectives

La présente évaluation montre que le projet artistique et culturel des Adem mené à bien durant les années 2008 à 2011 correspond au projet défini dans la convention. La Ville et l'Etat de Genève confirment que ce projet est en accord avec leur cadre de politique culturelle.

L'action des Adem s'inscrit dans un courant de valorisation de la diversité culturelle et de transmission du patrimoine, en contrechamp des tendances majoritaires de la production musicale. D'où l'importance des choix en matière de programmation. Plus que jamais, il est vital que ce secteur continue à se développer dans l'offre culturelle d'une ville comme Genève. En s'inscrivant dans un réseau international de partenaires défendant des valeurs semblables, les Adem affirment une démarche originale d'exploration culturelle et de partage de leurs découvertes, dont la validité et le bien-fondé ne peuvent se vérifier que sur le long terme.

Au niveau financier, les pertes reportées qui figuraient au bilan au début de la convention ont pu être absorbées dès l'exercice 2009. Le bilan est à ce jour équilibré.

Les prochaines années devraient permettre aux Adem de poursuivre les activités existantes, mais elles pourront aussi être le temps d'une nouvelle impulsion, en particulier pour les raisons suivantes :

- dès fin février 2012, l'Alhambra fermera ses portes pour une rénovation, la réouverture étant prévue en janvier 2014. Les nombreux concerts des Adem ayant lieu chaque année à l'Alhambra devront se trouver un nouveau lieu de production.

- 2013 sera l'année du 30^e anniversaire des Adem. Une réflexion a été entamée pour organiser un événement particulièrement marquant à cette occasion. Son ampleur sera déterminée en fonction de l'éventuel budget spécifique qui pourrait lui être alloué.

- la réouverture du Musée d'ethnographie (MEG) agrandi est prévue en 2014 et les Adem se verront attribuer certains locaux dans l'ancien bâtiment du Musée (une salle de réunion, une salle d'archives, des salles de répétition de danse et de musique, un vestiaire avec WC). Ces locaux seront fournis bruts, sans aucun aménagement intérieur particulier. Aussi est-il déjà prévisible qu'un budget spécifique à leur équipement devra être trouvé. En l'état, les Adem ne souhaitent pas y emménager.

- par ailleurs, les Adem seront sollicités pour animer la salle polyvalente du MEG par des concerts et des événements publics, d'une part sous forme de concerts et d'animations régulières, d'autre part dans le cadre d'expositions du MEG ou d'événements conjoints. Or, les incidences financières, tel un budget de programmation qui prenne en compte les rouages de l'activité d'un programmateur et de son équipe, soit en lien avec les expositions soit indépendamment, n'ont pas été envisagées à ce jour. Il en va de même concernant le mode de collaboration entre le MEG et les Adem (coproductions ? Mise à disposition des locaux et du personnel d'accueil ? Mandats confiés aux Adem par le MEG ?).

Ces développements et ces questions seront abordés dans le cadre de la négociation d'une nouvelle convention de subventionnement pour les années 2012-2015.

Annexes

Annexe 1 : Tableau de bord

Activités	Valeur cible	2008	2009	2010
Nombre de concerts	35	31	27	29
Nombre de spectateurs	7'000	5'118*	6'266*	5'607*
Nombre d'élèves aux stages	400	370	260	252
Nombre d'ateliers	50	47	50	43
Autres prod. (conférences, films, colloques)	6	7	8	8
Nombre de publications (CMT, etc)	3	1	1	1

* sans les manifestations en plein air

(Portes ouvertes - Fête de la musique - soirées de la Croisées des Cultures)

Personnel				
Nombre de membres (adhérents)	600	524	502	480
Personnel administratif (postes / personnes)	3.1 / 5	3.1 / 6	2.5 / 5	2.6 / 5
Personnel technique (postes / personnes)	1	0.15 / 1	0.15 / 1	0.15 / 1
Professeurs d'atelier (indépendants)	40	30	33	40

Finances	2007	2008	2009	2010
Charges de personnel	364'671	356'607	323'351	335'886
Charges de production	656'507	553'997	507'748	455'869
Charges de promotion	108'095	96'618	129'517	115'550
Charges de publication	41'631	25'696	27'031	37'367
Frais généraux	87'092	100'967	124'807	116'197
Divers et imprévus	0	0	251	0
Total des charges	1'257'996	1'133'886	1'112'705	1'060'869
Subventions Ville de Genève	536'000	536'000	536'000	552'600
Subventions Ville de Genève (loyer)	39'750	40'503	41'333	41'620
Subventions Ville de Genève (affichage, voirie)	0	566	1'064	798
Subventions Etat de Genève	129'350	129'350	129'350	129'350
EdG - DIP produits animation scolaires	0	16'306	12'800	4'640
Subventions DDC	80'000	80'000	80'000	80'000
Recettes	337'788	311'396	305'697	200'423
Autres sources financement (Loterie, sponsors)	77'263	40'000	42'500	57'829
Total des produits	1'200'151	1'154'121	1'148'744	1'067'260
Résultat (total produits - total des charges)	-57'845	20'235	36'039	6'391
Amortissements	561	435	1'192	806
Résultat - amortissements	-58'406	19'800	33'146	5'585
Total des Fonds propres (2006 : 13'486)	-44'919	-25'119	8'027	13'612

Ratios	2007	2008	2009	2010
Subventions Ville+Etat / total des produits	47%	61%	62%	68%
Recettes / total des produits	22%	27%	27%	19%
Charges du centre musical / total des charges	2%	4%	4%	4%
Charges de personnel / total des charges	32%	31%	31%	29%
Charges prod. / total des charges	57%	60%	60%	57%

Indicateurs quantitatifs dans le cadre du développement durable

Principaux efforts des Adem en faveur de l'environnement :

tri des déchets / utilisation de papier recyclé / utilisation de vaisselle compostable / mobilité douce

Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes

	2008			2009			2010			2011
	Convention	Budget actualisé	Comptes	Convention	Budget actualisé	Comptes	Convention	Budget actualisé	Comptes	Convention
CHARGES										
Production										
Artistes (cachets, voyages, héberg.)	250'000	280'000	281'795	250'000	276'000	236'206	250'000	270'000	210'085	250'000
Impôt source & SUISA	13'500	13'500	19'126	13'500	20'000	16'389	13'500	18'000	13'520	13'500
Collaborateurs occasionnels	17'000	25'000	38'796	17'000	30'000	49'817	17'000	40'000	58'261	17'000
Autres prod. (stand-film-colloque)	30'000	15'000	8'798	30'000	8'000	9'292	30'000	10'000	9'668	30'000
Dépenses bar						23'159		25'000	12'875	
Charges de coproduction	15'000	27'000	48'795	15'000	30'000	27'509	15'000	28'000	22'778	15'000
Location salles, technique son, lumière	30'000	40'000	33'899	30'000	36'000	29'763	30'000	30'000	28'174	30'000
Organisation stages & ateliers	140'000	144'000	122'789	140'000	144'000	115'611	140'000	120'000	100'507	140'000
Promotion	111'000	111'000	96'618	111'000	126'000	129'517	111'000	130'000	115'550	111'000
Publications	40'000	42'000	25'696	40'000	28'000	27'031	40'000	28'000	37'367	40'000
Frais généraux										
Salaires administration	280'000	290'000	287'194	280'000	250'000	258'130	280'000	260'000	275'520	280'000
Charges sociales & prévoyance	80'000	80'000	69'413	80'000	64'500	65'221	80'000	68'000	60'366	80'000
Télécommunication	7'500	7'000	7'484	7'500	7'500	6'659	7'500	7'000	6'028	7'500
Frais de locaux & électric. & réparation	5'000	5'500	5'098	5'000	5'100	4'670	5'000	5'100	6'610	5'000
Loyer	40'500	40'500	40'503	40'500	41'333	41'333	40'500	41'333	41'620	40'500
Assurance bâtiment + RC	850	1'110	1'104	850	1'120	1'114	850	1'120	1'120	850
Abonnements & documentation	2'000	2'000	2'503	2'000	2'500	2'056	2'000	2'500	2'493	2'000
Déplacements & prospection	9'000	5'000	4'643	9'000	5'000	4'865	9'000	7'000	2'725	9'000
Intérêts & taxes CCP	1'150	1'150	949	1'150	1'000	494	1'150	500	450	1'150
Fournitures de bureaux & papeterie	8'000	6'000	11'469	8'000	10'000	11'734	8'000	11'000	8'117	8'000
Location photocopieuse & papier	6'000	6'000	4'010	6'000	4'100	4'188	6'000	4'200	7'005	6'000
Frais de port & postaux	17'000	15'000	12'090	17'000	15'000	10'930	17'000	13'000	12'672	17'000
Honoraires de tiers	6'000	6'000	10'000	6'000	14'600	24'000	6'000	12'000	10'142	6'000
Acquisitions & imprévus	8'000	5'740	1'017	8'000	3'000	13'190	8'000	10'000	15'358	8'000
Différence de change	2'500	1'500	96	2'500	-500	-424	2'500		1'857	2'500
Total charges	1'120'000	1'170'000	1'133'885	1'120'000	1'122'253	1'112'453	1'120'000	1'120'000	1'060'868	1'060'868

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2008-2011 des Ateliers d'ethnomusicologie

	2008			2009			2010			2011
	Convention	Budget actualisé	Comptes	Convention	Budget actualisé	Comptes	Convention	Budget actualisé	Comptes	Convention
PRODUITS										
Recettes	115'000	110'000	78'403	115'000	115'000	119'143	115'000	118'000	66'162	115'000
Produits stages	75'000	80'000	72'776	75'000	77'000	58'750	75'000	59'000	52'186	75'000
Participations			55'165		20'000	21'213		20'000	300	
Produits coproductions	20'000	20'000	24'230	20'000	22'000	12'070	20'000	18'000	11'467	20'000
Cotisation membres	30'000	31'000	30'627	30'000	31'000	30'014	30'000	30'000	25'270	30'000
Vente publications	10'000	20'000	13'944	10'000	20'000	18'004	10'000	19'000	13'713	10'000
Recettes des bars			31'228		30'767	36'503		37'000	21'825	
Droits de retransmission SSR/RSR	8'150	4'000	5'000	8'150	6'000	10'000	8'150	6'000	9'500	8'150
Produit de refacturation de frais			23							
Subvention Ville de Genève	536'000	536'000	536'000	536'000	536'000	536'000	536'000		552'600	536'000
Subvention en nature VdG (locaux)	40'500	40'500	40'503	40'500	41'333	41'333	40'500		41'620	40'500
Subvention en nature VdG (affichage)	6'000	6'000	566	6'000	0	1'064	6'000		798	6'000
Subvention Etat de Genève	129'350	129'350	129'350	129'350	129'350	129'350	129'350		129'350	129'350
DIP scolaire			16'306			11'100			4'640	
Subv. Dir.Dévelop.& Coopération DDC	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000		80'000	80'000
Loterie Romande	40'000	50'000	40'000	40'000	40'000	40'000	40'000		45'000	40'000
Sponsors, Fondations, Dons	30'000	63'150	0	30'000	5'000	2'500	30'000		12'830	30'000
Total produits	1'120'000	1'170'000	1'154'121	1'120'000	1'153'450	1'147'044	1'120'000	307'000	1'067'261	1'120'000
Résultat			20'235			34'591			6'393	
Amortissements			1'192			1'192			2'561	
Pertes et profits exercice antérieur			-757			251			-1'756	
Résultat - amortissements - pertes ant.			19'800			33'148			5'588	
Fonds propres			-25'121			8'026			13'614	